



# Poney-Club & Centre Equestre De La Villette

 [lavillette@equivil.fr](mailto:lavillette@equivil.fr)

 [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

9 Bd. Macdonald, 75019 Paris

 06 07 30 30 30

gestion: Cevil, 22 Grande rue 95460 Ezanville,  [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr), N° intracommunautaire FR 44 813 216 033 00015

## 2 0 2 2 / 2 0 2 3

## Bienvenue



Les poneys et  
les chevaux  
vous attendent  
pour découvrir  
l'équitation et le  
monde du cheval.

### RENDEZ -VOUS CAVALIER

Prénom/Nom :

Heure :

Jour :

### COTISATION EQUIVIL+LICENCE FFE+ASSURANCE

50 €. A régler une fois par an

### FORFAIT + TROIS SAISONS

Règlement en une fois pour l'année scolaire

Du lundi 31 aout au 30 juin hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 790 €. Cheval : 900 €

Voir notre offre « poney découverte » sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

### 1<sup>er</sup> FORFAIT AUTOMNE-HIVER

du lundi 29 aout au 12 mars hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 540 €. Cheval : 620 €

### 2<sup>ème</sup> FORFAIT HIVER PRINTEMPS

du lundi 13 mars au 30 juin hors vacances scolaires

Tarifs : Poney 360 €. Cheval : 410 €

### OPTION ANNULATION

Option forfait pour le remboursement suite à l'arrêt définitif +100€

### SPECIAL DECOUVERTE POUR GROUPE

Forfait équitation pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances: Poney: 900 € Cheval: 1000 €

Hors forfait par séance : poney : 100 € ou cheval: 120 €

### LES TARIFS détaillés sur facture comprennent:

L'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA  
et l'encadrement équestre à 20% de TVA

### REGLEMENT par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E V ou Centre Equestre de la Villette

### RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION

Prénom/Nom de la personne ayant réglé:

Mode de règlement :

Montant :

Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :



# Poney-Club & Centre Equestre DE La Villette

Horaires prévisionnels des séances sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

## Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions... Chaque semaine : des animations, des sorties, des découvertes équestres à vivre en famille ou entre amis.

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

Retrouvez-nous sur  
**facebook**   
**lavillette-equivil**

## Séjour en Sologne Spécial 6/14 ans à chaque vacances



## à la ferme d'Otefond

Stage équestre en pleine nature pour progresser + Séjour à la ferme qui apprend la vraie vie à la campagne avec les animaux

**Aller et retour Paris Porte Maillot**

Renseignements et inscriptions auprès du club  
ou au secrétariat:

22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) « Otefond »

☎ 02 54 83 86 69 ✉

[otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

- ◆ Le port du casque protecteur conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- ◆ Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- ◆ Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation
- ◆ La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes
- ◆ Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au club.
- ◆ Les tarifs sont établis pour l'année scolaire et comprennent l'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA et l'encadrement sportif à 20% de TVA
- ◆ Les conditions de participations aux compétitions et aux animations sont affichées au club-house
- ◆ Le forfait est personnel, son rendez-vous est supprimé automatiquement à son échéance.
- ◆ En cas de fermeture du club pour cause de toute force majeure, des solutions de remplacement sont proposées
- ◆ Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
- ◆ Les séances non effectuées à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- ◆ Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant
- ◆ Les chiens sont interdits dans l'enceinte du club.
- ◆ il est interdit de fumer dans l'ensemble des installations équestres

Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club